

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 22 mars 2016, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Jean-Marc Buchillier, Président.

Après que le Conseil ait observé une minute de silence suite au décès de M. Arthur Lämmli, le Président donne diverses informations, notamment qu'il y aura un Conseil extraordinaire le 13 avril prochain où aura lieu l'installation des autorités communales (Municipalité, Conseil, Bureau et Commissions) qui entreront en fonction en juillet prochain. Il rappelle qu'il faudra avoir suffisamment de citoyens présents. Il rappelle également que la séance du mois de juin fera encore partie de cette législature avec les membres actuels du Conseil.

Le Président tient à remercier ceux qui ont assumé une fonction que ce soit dans les commissions ou au niveau du Bureau qui a été engagé pour les élections et votations.

Aucune assermentation n'est demandée.

Il n'y a pas d'auditeur.

L'appel nominal révèle la présence de 34 membres sur 57. Le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Assermentations au Conseil Général
- Appel
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Communications de la Municipalité
- Préavis concernant la révision du plan général d'affectation
- Préavis concernant le règlement sur la distribution d'eau
- Préavis concernant l'adaptation du réservoir de Giez
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le procès-verbal du 15 décembre 2015 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Hervé Kemmling (Forêts, Terrains communaux, Déchetterie, STRID, Service du feu, Pci)

- Information sur le ramassage des poubelles pendant les vacances de Pâques.

Nathalie Bétrix (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales, site internet)

- Aucune communication.

Félix Oberhänsli (Bâtiments communaux, éclairage public, Voirie, Travaux)

- Chauffage : le chauffage tourne à satisfaction et la facture a été faite au fournisseur.

Nicolas Rouge (Réseau EU / EC – Distribution eau publique – Circulation et sécurité)

- Réseau d'eau : 2 fuites importantes ont été trouvées (100 m³ d'eau par jour), dans la zone des Bruannes et du Garage de M. Kemmling. Des analyses sont réalisées et on voit que le réseau d'eau est ancien.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Aménagement du territoire, Police des constructions)

- Le CCSPA (clos d'équarrissage). L'association sera créée le 21 avril prochain à Giez.
- Le poste de boursier / boursière communal(e) est mis au concours suite à la démission de Sandrine Cottens.

4. Préavis concernant la révision du plan général d'affectation (PGA)

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Eric Cottens, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la commission.

Sur la base de la réserve de surfaces constructibles et celle autorisée, la commission constate que notre Commune n'a pas d'autre alternative que de lancer dans un processus complexe de révision de son PGA. La commission constate que la démarche est conforme aux lignes directrices établies par le canton ; le délai proposé est opportun afin de pouvoir respecter l'échéance de 2021 ; le montant du crédit demandé de CHF 80'000 est jugé correct (avant subvention cantonale) ; l'amortissement prévu sur 15 ans est également approprié. La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission demande d'ajouter le compte 420.318.00 « Service Urbanisme » sur lequel cette dépense devra être amortie et recommande au Conseil d'approuver le préavis tel que présent.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le préavis est accepté à l'unanimité.

- ***Approuver la révision du plan général d'affectation***
- ***Accorder le crédit nécessaire de CHF 80'000***
- ***Financer ce montant par les liquidités de la bourse communale***
- ***Amortir cet investissement sur une période de 15 ans, déduction faite de la subvention cantonale***

5. Préavis concernant le règlement sur la distribution d'eau

M. Nicolas Rouge, Municipal, donne lecture du préavis municipal.

M. Eric Kemmling, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission rappelle plusieurs points ressortant du préavis (délai au 1^{er} août 2016 ; adaptation de la loi aux exigences actuelles ; règlement inspiré du texte type du service de la consommation et des affaires vétérinaires ; coûts liés à la distribution de l'eau et à la gestion des eaux claires et eaux usées devant s'autofinancer).

La Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présent.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission s'est posée des questions sur trois points et propose trois amendements pour clarifier les articles. Elle propose d'accepter également d'accepter le règlement et ses annexes.

Amendement no 1 : Article 11, al. 1 : Ajouter « sous réserve de la loi sur l'attribution des marchés publics ».

Amendement no 2 : Article 25 al. 2 : Ajouter « ou les entreprises qui sont mandatées par la Commune ».

Amendement no 3 : Article 6 de l'annexe, al. 2 : Ajouter « Pour les autres cas, notamment les locaux commerciaux, industriels, d'utilité publique, ainsi que les exploitations agricoles et toute autre PME établie à Giez, une taxe d'abonnement annuelle pour les cas cités ci-dessus est comptabilisée ».

Pour l'amendement no 3, la commission considère que ces entités rentabilisent le réseau d'eau potable par leur consommation d'eau. De ce fait une taxe unique dans la fourchette proposée devrait être facturée.

Le Président relève qu'il y a trois amendements et demande l'avis de la Municipalité.

Amendement no 1 : M. Rouge a pris contact avec le juriste du Canton et donne des explications. Après clarification, le Président propose à la Commission des finances retire l'amendement, ce qui est accepté.

Amendement no 2 : M. Rouge reprend également les conclusions de la juriste du Canton. Après clarifications, le Président note que l'amendement va dans le sens de ce que veut appliquer la Municipalité.

Amendement no 3 : M. Rouge demande comment il faut comprendre l'amendement avec des exemples concrets. Il indique qu'au-delà de 300 m², le tarif au m³ est réduit. La tranche de 250 m³ est préavisée par le Canton pour les utilisateurs ayant une plus grande utilisation.

Alors que la Municipalité délibère, la discussion est ouverte. Les arguments principaux sont que ce principe est plus simple et favorise les entreprises. Finalement, la Commune peut toujours augmenter le prix du m³ dépassant 300 m³.

La Municipalité accepte l'amendement no 3. La commune, dans le cadre de sa compétence, devrait encaisser CHF 60 par unité locative (logements) alors que pour les locaux commerciaux, industriels, d'utilité publique, ainsi que les exploitations agricoles et toute autre PME, il devrait être de CHF 120.

L'amendement no 3 est porté au vote. Il est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

Le préavis amendé est présenté au vote (l'amendement no 2, d'ordre cosmétique, est considéré comme accepté par consensus général).

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

- **Accepter le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe avec les amendements suivants :**

- **Amendements no 2 :** Article 25 al. 2 : Ajouter « ou les entreprises qui sont mandatées par la Commune »
- **Amendement no 3 :** Article 6 de l'annexe, al. 2 : Ajouter « Pour les autres cas, notamment les locaux commerciaux, industriels, d'utilité publique, ainsi que les exploitations agricoles et toute autre PME établie à Giez, une taxe d'abonnement annuelle pour les cas cités ci-dessus est comptabilisée ».

6. Préavis concernant l'adaptation du réservoir de Giez

M. Nicolas Rouge, Municipal, donne lecture du préavis municipal.

M. Pascal Pittet, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission propose deux amendements ainsi que d'accepter le préavis municipal.

Amendement no 1 : « En cas de vente du réservoir, le crédit devra être intégralement remboursé ».

Amendement no 2 : « La location doit couvrir au minimum les intérêts et les amortissements de la dette, du réservoir et des travaux entrepris ».

M. Rouge indique que la Municipalité n'a pas de remarque à faire sur les amendements. Il rappelle que depuis le Conseil de décembre, la Municipalité a fait un travail avec la SAGENORD et l'ACRG et indique qu'en cas de vote négatif, il faudrait retourner à la SAGENORD pour financer les travaux.

Pour l'**amendement no 1**, le Président rappelle que l'on ne vote pas sur la vente du réservoir. Sur proposition du Président, l'amendement est changé en demande ce que la Commission des finances accepte.

Pour l'**amendement no 2**, les négociations avec l'ACRG se basent sur la volonté de couvrir ces éléments. Cet amendement est maintenu.

Le Président invite le Conseil à voter sur l'amendement no 2. Il est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis municipal amendé.

Le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

- **Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation de notre réservoir**

- **Accorder le crédit nécessaire de CHF 220'000. Le compte 1440.04 est ouvert au bilan à cette attention**
- **Financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment**
- **Utiliser le fonds de réserve « eau » du bilan pour un montant de CHF 15'000**
- **Amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA et de l'utilisation du fonds de réserve, sur une période de 15 ans par le compte 810.331.01, la première fois lors du bouclage de l'exercice 2017**
- **Amendement no 2 : La location doit couvrir au minimum les intérêts et les amortissements de la dette, du réservoir et des travaux entrepris**

7. Divers et propositions individuelles

- Le Président indique qu'il ne se représentera pas et que Benoît Kemmling est candidat. Naturellement, d'autres candidatures sont possibles.
- M. Nicolas Rouge lit un texte à l'attention des membres du Conseil général.

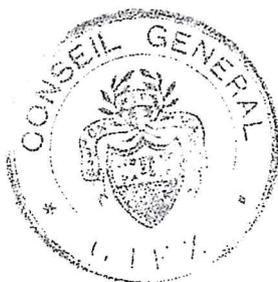
La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 21h40.

Une verrée est servie.

Ainsi fait à Giez, le 22 mars 2016

Le Président

Jean-Marc Buchillier



Le Secrétaire

Bernard Milliet